



Syndicat de la juridiction  
administrative

## Bulletin d'adhésion 2025

**Nom** ..... **Prénom**.....

**Grade** .....

**Position** : activité en juridiction / en détachement / autre (préciser)

**Affectation** .....

**Première adhésion** : oui / non

**Je joins un chèque d'un montant de.....euros \***  
(à l'ordre « SJA »)

Adresse d'envoi<sup>1</sup> :

À l'attention de Mme Julie Florent  
Trésorière du SJA  
Cour administrative d'appel de Versailles  
2 esplanade Grand Siècle  
78 000 Versailles

Fait à , le

Signature

La présente cotisation ouvre droit au crédit d'impôt prévu à l'article 199 quater C du code général des impôts.

---

*\*Cotisations 2025 :*

<i>Conseiller / Conseillère :</i>	<i>50 euros</i>
<i>Premier Conseiller / Première Conseillère :</i>	<i>80 euros</i>
<i>Président(e) hors LA :</i>	<i>100 euros</i>
<i>Président(e) LA 1 :</i>	<i>130 euros</i>
<i>Président(e) LA 2 :</i>	<i>150 euros</i>
<i>Membre du Conseil d'Etat :</i>	<i>150 euros</i>
<i>Retraité(e), magistrat(e) en disponibilité ou en congé parental :</i>	<i>20 euros</i>

*Un abattement de 50 % est accordé aux adhérents en mobilité ou détachement hors du corps des TACAA ainsi qu'à ceux qui adhèrent pour la première fois au SJA.*

---

<sup>1</sup> Les cotisations sont collectées par le ou la délégué(e) de section. A défaut, elles sont adressées directement à la trésorière (coordonnées ci-dessus).

### **À quoi sert le traitement de vos données ?**

*Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par la trésorière du SJA.*

*Le traitement de vos données a pour objectif de constituer un fichier permettant le suivi de la collecte des cotisations et des adhésions et de pouvoir vous contacter à propos des différents éléments relatifs à la vie du syndicat. Ce traitement est fondé sur votre consentement, recueilli au moment de votre adhésion au SJA.*

*Le SJA a un intérêt légitime à conserver ces données pour la gestion administrative et comptable des adhésions et pour les relations avec ses adhérents. Ces données seront conservées pour le temps correspondant à la finalité de la collecte et pour une durée qui ne saurait excéder 4 ans,*

### **Quels sont vos droits et comment les exercer ?**

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de celles-ci.*

*Dans le cadre des traitements relatifs à votre demande d'adhésion et à la détermination du montant de votre cotisation vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données.*

*Vous disposez également du droit de vous opposer aux traitements mis en œuvre dans le cadre de la communication des informations sur les activités de l'organisation syndicale.*

*Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [sja@juradm.fr](mailto:sja@juradm.fr)*

*Pour en savoir plus sur les traitements d'informations mis en œuvre nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible [ici](#).*

*Si vous estimez, après avoir contacté le SJA, que vos droits relatifs au traitement de vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.*